



## LETTRE D'INFORMATION - 2<sup>e</sup> SEMESTRE 2020

Laurent BOSETTI, adjoint au maire de Lyon  
Délégation à la promotion des services publics



### **Le choix d'une délégation à la promotion des services publics** éditorial

En concertation avec le Maire de Lyon, nous avons choisi en début de mandat de ne pas reconduire la traditionnelle fonction d'*adjoint aux ressources humaines*, une dénomination qui nous paraissait enfermer la fonction dans un positionnement très administratif et un rôle de gestionnaire.

Nous lui avons préféré *une délégation à la promotion des services publics*, en contrepoint du *ministre de l'action et des comptes publics* du gouvernement Macron, révélateur d'une doctrine libérale où les fonctionnaires seraient avant tout une charge à contenir.

#### **Fier-es de notre service public !**

A la Ville de Lyon, fini le fonctionnaire bashing, finie l'austérité des années Collomb. Nous sommes résolument « *fier-es de notre service public* » et nous faisons de cette phrase non seulement notre signature communicante mais aussi le fil conducteur de nos politiques publiques.

Cette délégation à la promotion des services publics est basée sur deux aspects complémentaires : d'une part, en interne, l'appui au personnel municipal et d'autre part, en externe, l'écoute des usagers pour mieux adapter le service public à leurs besoins, le tout concourant à la qualité du service public.



## Des engagements forts pour le personnel municipal

Après une mandature marquée par un plan marges de manœuvre et une rupture du dialogue social, j'ai souhaité prendre trois engagements forts pour 2021 en direction des agents municipaux :

- 1- Le premier engagement, c'est un engagement de moyens avec l'adoption prochaine du **pacte social de la Ville de Lyon en faveur du service public et des agents municipaux**. Ce document cadre fixera nos ambitions en matière de créations de poste et d'amélioration des conditions de travail des agents : régime indemnitaire, carrières, prévention des risques, politiques sociales, égalité professionnelle...
- 2- Le second engagement, c'est un engagement de méthode à travers l'élaboration d'**une charte du dialogue social** favorisant la concertation avec les représentants du personnel mais aussi avec les agents municipaux. De la même manière que la collectivité pratique la démocratie participative avec ses concitoyens, elle doit être aussi exemplaire en tant qu'employeur avec ses salariés.
- 3- Le troisième engagement, c'est un engagement de sens avec la production d'**un projet d'administration partagé**, qui fixe des valeurs et des objectifs à la collectivité, pour fédérer les agents autour de dynamiques communes.

## Une nouvelle approche de la relation à l'utilisateur

Après deux mandats fortement marqués par la montée en puissance du numérique et la dématérialisation des formalités administratives, j'ai souhaité privilégier une approche plus humaine de la relation à l'utilisateur. Trois grands principes prévalent à ma feuille de route :

- 1- **L'adaptabilité du service public** : l'administration doit renforcer l'écoute des usagers, y compris sur les services publics du quotidien (crèches, périscolaire, services sportifs et culturels...). Elle doit favoriser l'expérimentation, le recours à la prospective, la sollicitation d'universitaires et de praticiens, réfléchir aux temps de la ville et des citoyens.
- 2- **La proximité du service public** : l'administration doit penser la subsidiarité et privilégier le bon niveau d'intervention. Une réflexion est engagée sur une meilleure articulation entre mairie centrale et mairies d'arrondissements, notamment en matière de personnel. Les arrondissements gagneront à associer les citoyens à la gestion des équipements de proximité. Enfin, l'organisation administrative de la Ville de Lyon doit faire une vraie place à la proximité et à la relation à l'habitant.
- 3- **L'accessibilité du service public** : après avoir multiplié les e-services, la Ville de Lyon doit s'atteler à la fracture numérique et à l'illectronisme, ainsi qu'à la qualité d'accueil des publics fragiles : personnes en précarité, en situation de handicap, en difficulté avec l'écrit... Un médiateur des services publics pourrait venir en appui des usagers qui se heurtent parfois à des refus qu'ils ne comprennent pas.

Cette feuille de route est passionnante et m'oblige. C'est une fierté que de pouvoir la porter au nom de *Lyon en commun* et des militants qui ont fait la campagne. C'est un honneur aussi que de pouvoir promouvoir le service public, « *le patrimoine de ceux qui n'en ont pas* ». Dans le contexte de crise sanitaire, les agents publics ont retrouvé leurs lettres de noblesse et les « premiers de corvée », du printemps à l'automne, ont bravé les confinements pour assurer la continuité des services essentiels à la population. Qu'ils en soient remerciés, nous serons plus que jamais à leurs côtés.

Laurent Bosetti

## Promotion des services publics Actualités de la délégation

### **Crise sanitaire : plusieurs gestes en faveur du personnel municipal**

Pour saluer l'engagement continu des agents municipaux cette année, notre exécutif a attribué une prime « covid » à plus de 4000 agents, prime comprise entre 150 et 1000€, soit une enveloppe totale de près de 1,2 millions d'euros. Une prime grand âge sera également proposée à la délibération du CCAS en début d'année 2021, en faveur des personnels soignants de nos résidences personnes âgées et EHPAD, fortement sollicités. Par ailleurs, nous avons fait le choix de maintenir en 2020 le jour de congé bonifié, dit « jour du maire », malgré les critiques répétées de la presse locale, de la droite, de la CANOL. L'exécutif assume ce choix dissonant vis-à-vis de la chambre régionale des comptes au regard du niveau de fatigue des personnels et régularisera ce jour en 2021, lors du chantier du temps de travail.

### **Egalité femmes-hommes : un plan d'actions coconstruit avec les syndicats**

Ce 18 décembre, un plan d'actions interne à la Ville de Lyon en faveur de l'égalité femmes-hommes (2021-2022) a été adopté dans les instances de dialogue social par les représentants du personnel. Près de 180 propositions des syndicats ont été synthétisées en une quarantaine d'engagements : rémunération, déroulé de carrière, mixité des filières, accompagnement social, lutte contre les violences sexistes... Ce plan d'actions sera présenté au conseil municipal au printemps prochain.



### **Handicap : de nouveaux chantiers pour favoriser l'inclusion des agents**

Notre exécutif a adopté au conseil municipal de décembre une convention en faveur des agents municipaux en situation de handicap. Lors des trois prochaines années, nous mobiliserons plusieurs centaines de milliers d'euros sur de nouveaux chantiers : recrutement d'apprentis en situation de handicap ; sensibilisation des équipes au handicap psychique ; accessibilité numérique des logiciels métiers. Et nous ferons en sorte, sous ce mandat, d'atteindre les 10% de salariés bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé (8,8% actuellement).

## Promotion des services publics

### Actualités de la délégation

#### **Dialogue social : un agenda social en écho aux revendications**

Après une douzaine d'auditions des syndicats depuis l'été, nous avons pu recenser les principales revendications sociales. Fort de cet état des lieux, nous avons réuni les représentants du personnel le 18 décembre pour structurer un agenda social, c'est-à-dire la liste des dossiers stratégiques à traiter collectivement sur 2021 et 2022. Régime indemnitaire, carrières, conditions de travail, égalité professionnelle, politiques sociales seront ainsi au cœur de notre feuille de route politique.

#### **Déroulé de carrières : des avancées concrètes en faveur des agents**

Au 31 décembre, notre exécutif s'engage sur de nouvelles dispositions en faveur du déroulé de carrière des agents (lignes directrices de gestion) : une promotion interne plus régulière, tous les deux ans, en alternance avec les concours ; un pilotage pluriannuel des avancements et des promotions internes qui tienne compte de l'égalité femmes-hommes ; le maintien d'un échange avec les représentants du personnel sur les avancements et promotions, malgré des dispositions législatives plus restrictives.

#### **Périscolaire : une reconnaissance des directeurs d'accueil de loisirs**

L'exécutif a annoncé sa volonté de remédier à la précarité statutaire des directeurs d'accueil de loisirs. Une soixantaine d'agents, responsable du périscolaire des écoles, étaient en effet en position de contractuels depuis 6 ans malgré la pérennité de leur activité. Une proposition de CDI, dans l'attente d'une obtention ultérieure du concours, leur sera proposée au conseil municipal de janvier. Cette décision reconnaît l'engagement des personnels qui portent le projet éducatif de la Ville de Lyon.

#### **Jour de carence : le premier ministre interpellé**

Par l'intermédiaire du Maire, nous avons interpellé le Premier Ministre sur la nécessité de supprimer le jour de carence au-delà de la seule période d'urgence sanitaire. La covid a révélé l'absurdité de cette mesure pour des agents dans des situations économiques fragiles qui peuvent faire le choix de venir travailler tout en étant testé positif par crainte d'une retenue de salaire.

#### **Transition écologique : un forfait « mobilité durable » attribué au montant maximum**

Suite à la publication du décret d'application sur le forfait mobilité durable, nous nous engageons à attribuer aux agents le montant plafond autorisé soit un forfait annuel de 200€ pour les utilisateurs du vélo ou du covoiturage pour leurs trajets domicile-travail. Cette nouvelle disposition complète la participation existante de l'employeur à l'abonnement « transports en commun » et nous permet de préfigurer le déploiement d'un plan de déplacement d'administration.

#### **Télétravail : un effort d'équipement sans précédent pour les agents**

2500 agents municipaux aux missions télétravaillables sont désormais équipés en ordinateurs portables contre seulement 300 au printemps 2020. Un travail est engagé avec les représentants du personnel pour aboutir à une charte du télétravail au printemps 2021. Cet accord donnera plus de souplesse aux agents tout en favorisant la réduction des trajets domicile travail.

## Promotion des services publics Actualités de la délégation



Fier-es de notre service public

2021



Meilleurs vœux

« *Fier-es de notre service public* » : le personnel municipal mis à l'honneur

Cette année, la campagne de communication des vœux de la Ville de Lyon mettra à l'honneur le personnel municipal après une année marquée par son engagement sans précédent dans un contexte de crise sanitaire. Intitulée « *fier-es de notre service public* », la campagne se traduit par des portraits d'agents et casse les traditionnelles représentations de genre propres à certains métiers.

## Promotion des services publics Sélection d'interventions en conseil municipal



Conseil municipal du 30 juillet

**Une prime « covid » aux agents et un plaidoyer pour le service public**

<https://www.facebook.com/lyonencommun7/videos/323032179071895/>

Conseil municipal du 19 novembre

**Les nouveaux axes de notre politique du logement**

<https://www.facebook.com/lyonencommun.elus/videos/4088267861190442/>

Conseil municipal du 17 décembre

**La politique d'égalité femmes-hommes et l'hommage à Anne Sylvestre**

<https://youtu.be/HhdMMfikP9Q>

Conseil municipal du 17 décembre

**La réduction de l'ouverture des commerces le dimanche**

<https://youtu.be/ouZW8Mk6fCM>